Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 299

Rubrik: Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du succès d'une expérience pédagogique aux manœuvres politiques du chef du DIP

Nous nous étions fait l'écho, il y a une année environ (DP 254 et 258) des expériences de pédagogie nouvelle (EPN) réalisées dans quatre classes de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel. Il avait suffi d'un débat au Grand Conseil puis d'un arrêté du Conseil d'Etat pour qu'il y soit brutalement mis fin. Une commission d'experts avait alors été désignée. Sans se préoccuper d'ailleurs d'avoir recours aux nombreuses compétences existantes, sur le plan cantonal ou romand, en matière de psychopédagogie (notamment, l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique).

Les experts ont déposé leur rapport cet automne.

La commission de l'Ecole secondaire l'a étudié. D'entente avec le Département de l'instruction publique, elle a ensuite diffusé un communiqué de presse duquel il ressortait que si ces expériences de pédagogie nouvelle sont dans l'ensemble positives (voir le texte ci-dessous : en fait, les conclusions sont enthousiasmantes), « il n'était pas judicieux de les reprendre avant d'avoir toutes assurances quant à leurs conséquences. » Le Conseil d'Etat, dans une réponse à une question posée au Grand Conseil, précisait qu'« ensuite et surtout, la commission a estimé qu'après les remous suscités autour de cette affaire depuis près de deux ans, il était indispensable que cette école

entre maintenant dans une période de stabilité, en tout cas pour un certain temps. » Et le gouvernement ajoutait, sans ironie, que cet avis était partagé par le Département de l'instruction publique. Comment aurait-il pu en être autrement, puisque c'est le département lui-même qui est à l'origine de ces remous, que c'est son chef, M. F. Jeanneret, qui a cru pouvoir prononcer des paroles définitives à ce sujet, et que c'est à lui que revient le mérite d'avoir bassement politisé une recherche pédagogique de qualité.

Une démarche pour le moins sinueuse

Au terme du processus engagé par la droite neuchâteloise à l'automne 1973, un rapide bilan s'impose pour éclaircir une démarche politique. Dans un premier temps, la droite cherche à jeter

ANNEXE

Des experts enthousiastes

L'opinion des experts à travers quelques citations:

L'atmosphère

— « L'atmosphère des classes que nous avons visitées était agréable et détendue, l'attitude des élèves naturelle et sympathique. La discipline était satisfaisante; elle ne pose apparemment pas de problèmes graves. » (p. 5)

Les échanges de vue

— « Nous avons assisté à plusieurs colloques. Les participants s'y préoccupent de la situation de chaque élève et de la bonne marche de la classe. Les échanges de vues sont francs et approfondis, orientés dans un sens constructif. Le colloque de maîtres tel qu'il est conçu et vécu dans le cadre EPN est une formule réussie. Les colloques tri-

mestriels des classes traditionnelles ont parfois bénéficié de l'influence des colloques EPN.» (p. 7)

Les relations maîtres-élèves

— « Les relations maître-élèves sont bonnes, empreintes à la fois de respect et de franchise. Nous n'avons pas relevé trace de démagogie facile de la part des maîtres ou de familiarité de mauvais aloi de la part des élèves, et cette qualité des relations a été confirmée par les parents. » (p. 8)

La rénovation de l'éducation

— « L'expérience EPN appartient à un courant général de rénovation de l'éducation, plus ou moins large, plus ou moins fort selon les pays, mais partout présent. Dans ce sens, l'expérience n'est aberrante ni dans le cadre de l'école, ni sur le plan de la vie pédagogique contemporaine. On peut d'ailleurs relever une ambivalence chez certains adversaires de l'expérience : dans le même temps, ils condamnent sans appel, mais ils insis-

tent sur le fait que ceux qui l'ont engagée n'ont rien inventé, puisque, dans certaines classes, d'excellents maîtres auraient déjà pratiqué autrefois et avant la lettre une telle forme de pédagogie. Et c'est souvent vrai, comme il est exact que l'aspiration à plus de liberté et de responsabilité, de participation et d'esprit démocratique dans la classe ne date pas d'aujourd'hui. Cette évidence doit rendre modestes les adeptes de la pédagogie nouvelle, mais inciter aussi ses adversaires à plus de réserve et de nuances. Nous estimons que l'EPN n'a pas été improvisée; elle a été préparée sérieusement. » (p. 9)

Le contrôle de l'expérience

— « Le contrôle du déroulement de l'expérience est donc assuré dans des conditions que nous jugeons satisfaisantes. » (p. 11)

La hâte de l'autorité

— « Nous estimons que la direction de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel n'a pas fait

la suspicion et le discrédit. Elle a recours à des arguments fallacieux ou spécieux. Elle mélange sciemment pédagogie institutionnelle et expériences de pédagogie nouvelle. Elle proclame bien haut, et facilement, que si révolution il doit y avoir, celle-ci viendra du Grand Conseil et non des écoles, et que jusque-là ces dernières doivent se plier aux institutions politiques.

Après avoir ainsi troublé les esprits, elle prend un arrêté gouvernemental ayant pour but d'encourager l'innovation pédagogique (article 1), qui lui permet d'annoncer qu'il sera mis fin aux expérience en cours! Le même arrêté autorise le Département de l'instruction publique à désigner une commission d'experts qui reçoit pour mandat d'assurer aux élèves les meilleures conditions d'enseignement jusqu'à la fin de la présente année scolaire. Comment dire mieux que l'enseignement doit être déplorable et que l'avenir des élèves

pourrait être compromis si des mesures urgentes et autoritaires n'étaient pas prises.

Mais ensuite, troisième temps, contre l'attente de la droite qui n'avait pourtant pas ménagé sa peine, les experts concluent (souligné par eux):

« Le bilan de l'expérience EPN est positif. Le » passage des élèves EPN à l'étape ultérieure de » leur formation est assuré de façon normale; il » n'appelle pas de mesures particulières. »

On sauve la face comme on peut

La nature politique du débat se transforme immédiatement. Il ne peut plus s'agir pour la droite de continuer d'affirmer avec emphase et assurance, contre l'évidence, que l'EPN menace l'école et la société. Son problème est alors de chercher à sauver la face. Elle croit trouver le prétexte dans les résultats moyens obtenus par les classes EPN lors de deux épreuves communes avec des classes traditionnelles. Le directeur de l'école se charge toutefois de préciser, dans une lettre au corps enseignant, que ces épreuves n'ayant pas été étalonnées, l'appréciation du « niveau général » n'a par conséquent pas de fondement scientifique.

Des inconvénients majeurs supposés, des objections graves proclamées, il ne reste rien.

Rien, sinon que pour une année au moins les expériences de pédagogie nouvelle ne seront pas poursuivies, que le professeur chargé de les organiser et de les suivre a choisi d'aller chercher meilleure fortune ailleurs, que le trouble a été jeté dans l'opinion publique et, surtout, que le souci de maintenir un ordre bourgeois crispé continuera de prévaloir sur les questions fondamentales de l'éducation et les recherches qui y sont liées.

preuve de hâte abusive ni pris de risques excessifs en décidant d'engager l'expérience EPN. On ne saurait parler d'élèves-cobayes dont l'intérêt aurait été négligé. » (p. 12)

La communauté scolaire

— « Une importance accrue est donnée à la vie relationnelle. On fait l'expérience de la vie de groupe, l'apprentissage de ce qui se passe quand on vit ensemble. Un changement intervient dans les relations maîtres-élèves. « Ce que j'ai appris, dit un élève, c'est que les adultes peuvent nous aider. » L'organisation de la vie collective permet de mettre en valeur les élèves les moins en vue, qui ont particulièrement besoin de s'épanouir ou de s'affirmer. On peut choisir, pour assumer certaines fonctions dans la classe, ceux qui resteraient volontiers à l'arrière-plan. Le travail dans les groupes, où les « forts » aident les « faibles », suscite un esprit d'entraide, développe un certain sens social. Dans nos conversations avec les élèves, plusieurs de ceux-ci qui éprouvent de la peine

dans telle discipline nous ont dit apprécier l'appui que leur apportent des camarades plus doués. Ils en sont reconnaissants et n'en sont nullement gênés. » (p. 17)

La responsabilisation

— « L'expérience EPN nous paraît constituer une tentative judicieuse d'inscrire dans les faits un essai raisonnable de mise en responsabilité et de participation, sous une forme adaptée aux possibilités des élèves. » (p. 18)

Des reproches infondés

— « Nous concluons que les reproches d'ordre politique formulés à l'encontre de l'expérience EPN sont infondés. Certes, tout projet pédagogique suppose une option politique au sens large du terme. Dans le cas particulier — et quelles que puissent être les arrière-pensées ou les motivations profondes de tel ou tel enseignant qu'il ne nous était pas possible de sonder — nous ne considérons pas que l'expérience, dans sa réalité

quotidienne, soit une entreprise révolutionnaire, au sens d'un renversement des institutions démocratiques. Celles-ci devraient être au contraire consolidées par l'arrivée à l'âge de la maturité civique de citoyens qui auront acquis les qualités citées plus haut. Une démocratie solide et efficace est d'abord un « régime de participants ». Dans cette perspective, l'apprentissage de la participation tel qu'il est compris et pratiqué dans les classes EPN nous paraît une préparation à la vie de citoyen.

- » Ce que nous disons des élèves pour l'accès à la vie démocratique est aussi valable pour la vie professionnelle.
- » Quant à une possible propagande politique, nous ne pensons pas qu'une classe EPN constitue un terrain plus favorable qu'une classe traditionnelle. Nous serions plutôt tentés de considérer que le climat de libre discussion que l'on cherche à instaurer est le meilleur antidote à la distillation d'un endoctrinement. En tout cas, si le danger existe, on ne saurait prétendre que le régime nouveau l'accroisse. » (p. 19)